

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit et le dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M. PORTEBOIS, Mme PELLARIN, MM. VENDERBURE, LEDRAPPIER, GUESNIER, LIVET, GUFFROY, Mme JAROT, MM. LUIRARD, ALGIER, PERRIN, DUVERT, LAMARRE, Mmes BARRAS, CLEDIC, MM. DAUREIL, PRAYEZ, DEHAIS, Mme ANNEET.

M. PERRIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 19

Date de la convocation : 9.12.2008

Date de l'affichage : 9.12.2008

ALLOCATIONS - PRIMES 2009

Au nom de la commission des finances, Mme PELLARIN donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Votre commission de Finances vous propose de reconduire pour 2009 les mêmes allocations qu'en 2008, soit :

- ✓ la prime à la naissance : 150 €.
- ✓ l'allocation aux dépenses de fournitures scolaires aux enfants de moins de 16 ans au 1^{er} septembre 2009 (enfants nés après le 1^{er} septembre 1993) scolarisés en secondaire et domiciliés à Clairoux : 80 €
- ✓ Participation aux séjours :
Depuis 2008 la commune participe aux séjours organisés dans les Collèges et Lycées à concurrence de 75 € par enfant et par séjour de 4 nuitées minimum après fourniture des justificatifs de présence.

Votre commission des finances souhaite que ces attributions de primes soient assorties d'une obligation de présence dans la commune d'une année.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

TARIFS 2009

Au nom de la commission des finances, M. GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

➤ **Concessions cimetières** : Votre commission de Finances vous propose les tarifs suivants qui n'ont augmenté que pour les concessions trentenaires afin que le prix soit proportionnel à celui des cinquantenaires :

- ✓ Concessions cinquantenaires :
 - Jusqu'à 3 m² : 75 € le m² - 225 € pour 3 m²
 - De 3 à 6 m² : 100 € le m²
 - + de 6 m² : 105 € le m²
- ✓ Concessions trentenaires :
 - 3 m² maximum : 40 € le m² - 120 € pour 3 m² (au lieu de 35 €)
- ✓ Concessions quinze ans :
 - 3 m² maximum : 28 € le m² - 84 € pour 3 m²

➤ **Columbarium** : Votre commission maintient le tarif de 2008 qui est 600 € la case de 2 personnes pour une durée de trente ans.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Au nom de la commission des finances, Mme BARRAS donne lecture au Conseil du rapport suivant :

➤ **Droits de place :**

Par délibération du 14 juin 2002, il a été institué un droit de place pour les camions, cirques, véhicules et manifestations à but lucratif qui s'installent sur la place des Fêtes et ses abords.

Nous vous proposons de porter le tarif des droits de place à 80 € pour 2009.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Au nom de la commission des finances, Mme JAROT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

➤ **Cantine :**

La Société de restauration A.P.I. qui fournit les repas de la cantine augmente ses tarifs, en conséquence, votre commission des Finances vous propose les tarifs ci-après pour 2009 :

⇒ 4,30 € pour un enfant de Clairoux (augmentation de 2,38 %)

⇒ 5,20 € pour un enfant de l'extérieur (augmentation de 4 %)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Au nom de la commission des finances, M. LIVET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

➤ **Centre de loisirs :**

Depuis 2004, le barème des tarifs du centre de loisirs a été modifié pour tenir compte des exigences de la Caisse d'Allocations Familiales, et le barème calculé par rapport aux ressources mensuelles des familles, est le suivant : 0,26 % pour un enfant, 0,24 % pour deux enfants, 0,22 % pour trois enfants, 0,20 % pour quatre enfants et plus ; Le plafond des ressources est fixé à 36 000 € par an et le plancher à 6 156 € par an.

Afin d'étudier la possibilité de changer de barème, votre commission des finances a demandé une simulation sur les barèmes n° 3 et 4 :

BAREME N° 4 (actuel)

	la journée complète	la journée complète	la journée complète
revenu mensuel	coût d'une semaine	coût d'une semaine	coût d'une semaine
	pour 1 enfant (0,26%)	pour 2 enfants (0,24%)	pour 3 enfants (0,22%)
Min 513,00 €	6,67 €	12,31 €	16,93 €
Max 3 000,00 €	39,00 €	72,00 €	99,00 €

BAREME N° 3 (proposé)

	la journée complète	la journée complète	la journée complète
revenu mensuel	coût d'une semaine	coût d'une semaine	coût d'une semaine
	pour 1 enfant (0,28%)	pour 2 enfants (0,26%)	pour 3 enfants (0,24%)
Min 513,00 €	7,18 €	13,34 €	18,47 €
Max 3 000,00 €	42,00 €	78,00 €	108,00 €

En ce qui concerne les repas, elle vous propose d'aligner le prix sur celui des repas de la cantine et de les porter à 4,30 €.

Par ailleurs, il convient de prévoir l'organisation d'un centre de petites vacances réservé aux enfants de Clairoux d'une semaine la journée complète :

- ✓ du 23 au 27 février 2009
- ✓ du 20 au 24 avril 2009
- ✓ du 26 au 30 octobre 2009

de recruter un directeur sur la base de 35 h à l'indice brut 427, le nombre d'animateurs nécessaire afin de respecter la réglementation à 35 h par semaine rémunérés sur la base de l'indice brut 293.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer le barème n°3 pour 2009.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

TARIFS 2009

Mme CLEDIC donne lecture au Conseil du rapport suivant :

➤ **Salle polyvalente :**

Les modifications de tarifs de la salle polyvalente proposés pour 2009 sont les suivants :

Salle 15 x 15 :	Extérieur	Clairoix	<i>Tarifs de 2003 à 2008</i>	Augmentation
Mariage, expo-vente	540 €	270 €	526 €	2,66%
Réunion, séminaire (12h)	272 €	136 €	264 €	3%
Vin d'honneur (6 h)	165 €	82,50 €	158 €	4,43%
Gymnase :	1 300 €	650 €	1 260 €	3%
Pour la nouvelle salle :				
Location la journée	320 €	160 €	300 €	6,67%
Vin d'honneur (6 h)	130 €	65 €	120 €	8,33%

Il sera appliqué un demi-tarif pour la journée supplémentaire et la caution restera de 150 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2003. Ces augmentations sont raisonnables car en plus on n'augmentera pas les impôts locaux.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES relatif à la passation d'un marché à bons de commande pour l'acquisition de fournitures administratives

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Différentes communes composant l'Agglomération de la Région de Compiègne ont émis le souhait d'optimiser leur masse d'achats tout en conservant, voire en améliorant la qualité du service.

Plusieurs communes ayant des besoins similaires, une consultation pourrait être lancée de façon conjointe.

Suite aux discussions menées avec les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives (consommables informatiques, papier et autres fournitures de bureau) permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies et une optimisation du service.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics, dont seront membres les collectivités suivantes :

ARMANCOURT, BIENVILLE, CHOISY-AU-BAC, CLAIROIX, JANVILLE, JAUX, JONQUIERES, LA CROIX SAINT OUEN, LE MEUX, MARGNY-LES-COMPIEGNE, SAINT JEAN AUX BOIS, SAINT SAUVEUR, VENETTE, AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. L'Agglomération de la Région de Compiègne est désignée comme mandataire du groupement et mettra en place le formalisme nécessaire pour organiser la procédure de consultation des fournisseurs.

Le groupement prendra fin au terme de la procédure de passation des marchés. Chaque commune pourra, après désignation des fournisseurs par une commission ad hoc désignée dans la convention, signer son propre marché et l'exécuter sous sa responsabilité. La durée du marché sera d'une année.

Au vu des éléments présentés, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la création du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ainsi que le lancement d'une procédure adaptée.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire ajoute que la ville de Compiègne s'engage à adhérer à ce marché lorsque leur contrat actuel aura pris fin EN 2010. Par ailleurs, l'engagement est pris pour une somme minimum de réalisation.

Monsieur LEDRAPPIER demande de faire attention car lorsqu'un marché est passé avec un gros groupe, il y a risque de monopole et cela au détriment des petites entreprises.

LOGICIEL CANTINE

Au nom de la commission scolaire, M. GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Depuis la création de la cantine, la gestion est réalisée par le service administratif à partir d'un fichier excel. Or, les effectifs ont beaucoup augmenté et sont passés à 65 enfants environ par jour en moyenne, le système n'est plus adapté au nombre. Il est donc nécessaire de rénover cette gestion.

Une consultation a été engagée et trois devis à partir de solutions différentes ont été présentés :

1. Proposition MYCELIUM

Gestion des présents par un système de douchettes à utiliser à la salle, cela oblige l'acquisition d'un ordinateur portable à entreposer dans la salle polyvalente. Cependant ce logiciel présente l'intérêt d'en être au stade embryonnaire et peut être modifié à la demande et correspondre exactement à nos besoins ;

coût : 3 755,25 € HT

2. Proposition IDEATION

Gestion des familles par un seul fichier permettant d'être utilisé pour la cantine, le centre de loisirs et le périscolaire, il n'est pas nécessaire d'acheter de matériel pour la cantine puisque seule la gestion des absents est considérée ;

coût : 3 140,00 € HT

3. Proposition APPLICAM

A partir de cartes à puce pré-personnalisée avec bornes de pointage, cette solution est très onéreuse et ne paraît pas adaptée à des enfants des écoles élémentaires et maternelles ;

coût : 17 940 € HT

4. Proposition mise en place à la mairie d'Agnetz

La société n'est pas encore créée, il n'y a donc aucune garantie pour l'avenir.

Votre commission de finances a émis un avis favorable pour retenir la proposition n°2 qui présente l'avantage d'être complète, d'avoir été expérimentée dans d'autres collectivités et d'être moins onéreuse, aussi, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande à la société IDEATION.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur GUESNIER informe qu'il y a une possibilité de gestion des voyages qui sont faits dans l'année. Pour chacune des solutions, il faut compter 15 % de maintenance et à chaque achat de logiciel, il faut s'attendre tous les 3 ou 4 ans à réinvestir.

Monsieur le Maire précise que MYCELIUM travaille pour la commune depuis quelques années et Monsieur GUESNIER ajoute que cette entreprise aurait fait un produit sur mesure mais cela représente un certain coût.

Cantine : lorsqu'un enfant est malade, pour ne pas payer la cantine le premier jour, les parents doivent fournir un certificat médical, or, les médecins n'en fournissent plus pour la cantine, aussi la question est posée et il est décidé que le repas est dû lorsqu'il n'y a pas de justificatifs de la maladie de l'enfant.

SEJOUR DE SKI

Monsieur DUVERT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Chaque année, le conseil municipal organise un séjour de ski destiné aux C.M.1 pendant les vacances de février, votre commission scolaire vous propose donc d'organiser un séjour identique du 28 février au 8 mars 2009.

Un appel à la concurrence a été lancé auprès de plusieurs organisations et seule l'association AILES a répondu, aussi vos commissions vous proposent donc de retenir cette association pour un montant de 635 € par enfant.

Elles vous demandent par ailleurs, pour la participation des parents, de conserver le même calcul en fonction des ressources qu'en 2008 en tenant compte du revenu imposable, des allocations familiales et en déduisant les impôts.

La participation de la commune représente 55 % du prix du séjour.

La participation de l'association des parents d'élèves s'élève à 46 € par enfant.

La participation maximum est de 539 € pour les enfants de Clairoix et de 589 € pour les enfants de l'extérieur. La participation minimum est de 95 €.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur GUESNIER informe que l'association AILES est la seule qui a répondu car les autres consultées ne répondent plus. Monsieur TRIBONDEAU, directeur du centre de loisirs, avait proposé de prendre le séjour de ski en charge, les prix étaient alléchants mais cela est lié à la seule personne qui encadre et le jour où elle n'est plus là, il n'y a plus de séjour. Madame PELLARIN rappelle que le séjour de ski a été proposé pour pallier au refus des enseignants de partir un classe de neige.

ATELIER EQUILIBRE

Madame PELLARIN donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie organise des ateliers qui s'adressent aux personnes de plus de 60 ans et qui consistent à diminuer les risques de chutes, première cause de décès accidentel chez les séniors.

Cet atelier se déroule sur 12 séances à raison d'une heure par semaine, à la salle polyvalente. La participation est portée à 10 € par personne et sera perçue par l'émission de titre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

DEMANDE DE CITY-STADE AU CONSEIL GENERAL

Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Clairoix a beaucoup évolué ces dix dernières années et le parc de logements a augmenté notamment avec les 66 logements du lotissement des Tambouraines et entraîné des besoins supplémentaires en équipement pour la jeunesse.

C'est pourquoi, nous vous proposons de solliciter l'octroi d'une aide par le Département par la réalisation d'un city-stade.

Cet équipement pourra être installé dans la zone sportive de la commune située rue du Marais derrière le skate-park et le terrain de football d'entraînement.

La commune est propriétaire de ce terrain et les services techniques municipaux auront en charge l'entretien et la surveillance de l'installation.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire ajoute que c'est le Conseil Général qui offre le city stade et qu'il faut qu'il soit à 50 mètres de distance des habitations, Monsieur LUIRARD trouve que c'est loin du centre et c'est dommage.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

- **Parcours historique**

Monsieur LUIRARD donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 5 novembre dernier le conseil municipal a demandé le concours une subvention d'Etat pour la création d'un parcours historique afin d'offrir aux visiteurs une promenade de découverte de Clairoix en valorisant les édifices.

Nous vous proposons de solliciter une subvention de 5 000 € au titre de la réserve parlementaire, étant précisé que le montant des travaux s'élève à 10 208 € HT.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- **Projet vignes :**

Monsieur LUIRARD donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 5 novembre dernier le conseil municipal a demandé le concours une subvention d'Etat pour un projet de réimplantation de vignes sur la commune afin de

En effet, autrefois, les coteaux du Mont Ganelon étaient jalonnés de vignes qui ont été peu à peu abandonnées pour disparaître complètement de notre paysage. Aussi, votre commission animation ainsi que l'association « les crinquineurs » souhaitent faire renaître cette tradition en procédant à la réimplantation de la vigne. La parcelle concernée fera d'ailleurs partie d'un circuit de découverte du village.

Ce projet permettra de rassembler les différents acteurs de la vie locale (associations, bénévoles, ADAPEI ...), favorisera les échanges inter-génération, apportera un support pédagogique aux écoles.

Nous vous proposons de solliciter une subvention de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire étant précisé que le montant des travaux s'élève à 30 000 € HT.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire signale que pour planter des vignes, il faut modifier le POS car il s'agit d'un emplacement réservé pour le cimetière.

PERSONNEL

Création de deux postes administratifs à la Poste :

Monsieur ALGIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 5 novembre 2008, le conseil municipal a décidé l'ouverture d'une agence postale communale afin d'éviter la diminution du temps d'ouverture du bureau de poste et à terme sa fermeture.

Pour permettre une ouverture sur environ une trentaine d'heures, nous vous proposons de créer deux postes contractuels à temps partiel d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe à mi-temps avec un démarrage de 15 heures par semaine à partir du 1^{er} février 2009 et la possibilité d'effectuer les remplacements afin que l'accueil du public soit toujours assuré.

La rémunération sera calculée en fonction des heures effectuées sur la base de l'indice brut 293.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

PERSONNEL

Transformation d'un poste de rédacteur en poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe :

Monsieur LAMARRE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le tableau des effectifs figurant au Budget 2008 compte deux rédacteurs territoriaux dont un est pourvu par un agent contractuel, cependant, il serait souhaitable de régulariser sa situation. Pour cela, nous vous proposons de transformer ce poste de rédacteur en poste d'adjoint territorial 1^{ère} classe à l'indice brut 293.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Madame ANNEET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les crédits prévus à l'article 6713 sont insuffisants du fait de la création d'une nouvelle participation aux séjours scolaires (24), de l'augmentation du nombre de naissance (33 en 2008 au lieu de 23 auparavant) et du nombre d'allocations scolaires (103 en 2008 au lieu de 91 en 2007).

En conséquence, nous vous proposons la décision modificative suivante :

- Article 6713 2 000 €
- Article 764 2 000 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

AVENANT AU MARCHÉ SCREG

Monsieur le Maire expose au Conseil ce qui suit :

Les travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de la voirie rue de la Poste à Clairoix ont fait l'objet d'un marché avec la Société SCREG pour un montant de 62 192 € TTC.

La nouvelle réglementation mise en place dans cette rue oblige l'acquisition de panneaux de signalisation pour un montant de 1 027,16 € HT.

En conséquence nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à passer un avenant de ce montant avec cette entreprise.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES :

- PLANS DE VILLE : la commission communication a travaillé sur un plan de Clairoix qui a été édité en 3000 exemplaires. Monsieur LIVET précise qu'il sera distribué chez tous les habitants avec le prochain bulletin.
- ELECTIONS PRUD'HOMALES : Monsieur le Maire a porté plainte contre les affichages sauvages de certains syndicats mais il lui a été répondu qu'il n'y serait donné suite.
- TELETHON : Résultat du téléthon 2008 à Clairoix : 5 403,16 € ramené au nombre d'habitants, c'est un nombre supérieur à Compiègne
- NOEL DES ECOLES : école maternelle – vendredi à 14 heures
Ecole élémentaire – jeudi à 15 heures
- MARCHE DE NOEL : dimanche 21 décembre
- DISTRIBUTION DES COLIS : samedi 27 décembre au matin.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES